



RESOLUTION CA n°47-2010.
ORGANIGRAMME & ORGANISATION DES SERVICES
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Afin de prendre en compte :

- les conséquences de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux,
- les évolutions des missions des services et secteurs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,
- la priorité que constituent la préparation de la charte du territoire et l'éducation à l'environnement,
- l'évolution des effectifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées telle qu'elle est définie dans le contrat d'objectif signé avec le ministère en charge de l'écologie,
- les différents mouvements intervenus au sein des effectifs de l'établissement public,

le Parc National des Pyrénées est amené à adapter son organigramme fonctionnel.

Cette adaptation a fait l'objet d'un débat et d'une consultation formelle du comité technique paritaire du Parc National des Pyrénées réuni le 21 octobre 2010.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve l'organigramme et l'organisation fonctionnelle des services et secteurs du Parc National des Pyrénées tels qu'ils figurent en annexe.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 16 novembre 2010.

Le Président,

André BERDOU

Le Directeur
Gilles PERRON



